

INCIDENCES DU PROJET ET MESURES

Incidences sur les eaux souterraines et les eaux de surface :

- L'incidence temporaire des travaux sur la qualité des eaux souterraines et superficielles apparaît faible.
- En termes de pollution chronique liée aux eaux de ruissellement, le projet ne saurait remettre à lui seul ni la qualité ni l'objectif de qualité de la nappe exploitée pour l'alimentation en eau potable. Les ouvrages de gestion des eaux pluviales s'inscrivent dans une démarche globale de protection contre les inondations en favorisant l'infiltration.

Incidences sur la faune, flore, les habitats écologiques et l'équilibre biologique :

- Au regard de l'occupation actuelle des emprises du projet, l'incidence directe sur la faune, la flore, les habitats écologiques ou encore l'équilibre biologique sera très réduite. La mise en place d'une haie et le maintien en jachère de la parcelle en amont des aménagements favorisera la biodiversité.
- En phase chantier, les moyens préconisés pour des chantiers propres, respectueux de l'environnement, seront détaillés dans un Cahier des Clauses Environnementales

Incidence sur les sols :

- En phase exploitation, les aménagements hydrauliques n'auront pas d'incidence sur les sols.
- En phase chantier, les moyens préconisés pour des chantiers propres, respectueux de l'environnement, seront détaillés dans un Cahier des Clauses Environnementales

Compatibilité avec le SDAGE :

- Au regard des défis du SDAGE, le projet est compatible avec le SDAGE du bassin Seine Normandie.